

## **THEME N° 2 / 1 : PREMIERE GARDE A VUE**

### **RAPPORT DE POLICE DU 14 NOVEMBRE 2001**

Le rapport de police daté du 14 novembre 2001, signé par le gardien de la paix Eddy DEBOSTE qui assumait la fonction de chef de poste, est adressé à son supérieur hiérarchique, le commissaire chargé de la circonscription de Maisons-Alfort. Ce rapport, intitulé « Vérification d'identité suite au dépôt d'un courrier suspect », présente la première version officielle du Ministère de l'Intérieur.

Ce rapport aurait été rédigé le même jour que l'incident, qui s'est produit vers 19h30 : ce jour-là, le gardien de la paix DEBOSTE a donc fait des heures supplémentaires.

En page 1 du rapport de police, nous apprenons que le gardien de la paix DEBOSTE a aperçu un individu « au comportement suspect ». Pour quelles raisons cet individu avait-il un « comportement suspect » ?

- parce qu'il était « vêtu d'un imperméable beige » et « [possédait] une valise à roulettes de couleur noire » ;
- parce qu'il « [cherchait] une boîte aux lettres et [regardait] autour de lui » ;
- parce qu'il « a pris la fuite en direction du centre-ville ».

Aussitôt le gardien prévient par radio plusieurs véhicules, dont des véhicules de la « BAC914 », afin de les lancer « à la poursuite de l'individu » au « comportement suspect ».

Malgré leur éloignement, les véhicules appelés en renfort arrivent aussitôt devant le commissariat, alors que l'individu « au comportement suspect » n'est qu'à quelques mètres du commissariat et que « l'individu » n'a pas eu le temps de regagner le centre-ville.

Heureusement pour l'individu, la « palpation de sécurité (...) s'est avérée négative ».

Le gardien de la paix DEBOSTE vérifie ensuite l'identité de l'individu « au comportement suspect ». Dans le feu de l'action, le gardien de la paix DEBOSTE ne perd pas le nord, et fait aussitôt le lien entre l'identité du « suspect » et la convocation du 13 novembre 2001.

Deux paragraphes plus bas, nous constatons avec intérêt que, d'un paragraphe au suivant, d'une page à l'autre, « l'individu » au « comportement suspect » (en page 1 du rapport de police), a reçu une première promotion,

VOUS SOUHAITEZ INVESTIR DANS L'IMMOBILIER ? ET VOUS AIMEZ ÊTRE PLACE EN  
GARDE A VUE ? N'HESITEZ PLUS ! ACHETEZ A MAISONS-ALFORT !

puisqu'il est devenu « mis en cause » (en page 2 du rapport de police, paragraphe 3), ce qui est tout de même mieux que d'être le suspect n° 1....

Le gardien de la paix DEBOSTE envisageait probablement d'entamer des études de médecine (j'ignore s'il a pu mettre son projet professionnel à exécution), puisqu'il a posé un diagnostic médical : le « mis en cause » affirme-t-il avec assurance « a une attitude anormale avec un comportement dépressif ».

L'incident, je le rappelle, s'est produit vers 19h30, en novembre : il faisait nuit à ce moment-là. Il est donc étonnant que le gardien de la paix DEBOSTE ait pu poser un diagnostic médical aussi précis dans l'obscurité.

J'ignore pour quelle raison le rapport de police mentionne que je téléphonais avec mon « responsable de presse ». Je n'ai téléphoné à aucun « responsable de presse », je cherchais seulement à joindre par téléphone des membres de ma famille pour les prévenir de cette arrestation, mais l'écran du téléphone affichait « pas de réseau », petit problème téléphonique qui se produit très souvent à Maisons-Alfort, au moment opportun....

D'autres éléments sont plus inquiétants que le style (involontairement ?) humoristique du rapport de police du 14 novembre 2001 :

- l'arrivée très rapide (trop rapide) de plusieurs véhicules de police permet de comprendre qu'une mise en scène avait été organisée afin de faire comprendre à « l'intéressé » (au « suspect » ?) que sa plainte du 29 novembre 1999 dérangeait non seulement les forces de police, mais aussi le juge d'instruction, et qu'un désistement pourrait lui éviter des ennuis ultérieurs ;

- la présence de deux résidents devant l'entrée de mon immeuble, qui attendaient mon arrivée en ricanant ; s'ils avaient déjà été informés de l'exploit de leurs collègues du commissariat, c'est peut-être qu'ils faisaient partie du groupe de personnes qui avaient planifié la mise en scène ;

- l'allusion à « l'attitude anormale du mis en cause », et la formulation « avec un comportement dépressif ».

Cette formulation (« attitude anormale avec comportement dépressif ») montre que, dès le 14 novembre 2001, le lobby militaro-judiciaire de Maisons-Alfort envisageait d'employer des méthodes que les pays occidentaux qualifiaient de « soviétiques » il y a une vingtaine d'années.

La police prétend manquer de moyens à Marseille, à Grenoble, à Amiens. Quelle est l'utilité sociale d'un commissariat de 72 personnes à Maisons-Alfort, alors que cette commune est une ville de garnison où (selon le bulletin municipal de Maisons-Alfort) sont affectés plusieurs milliers de gendarmes ?

Maisons-Alfort, le 14/11/01

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DE LA SECURITE PUBLIQUE  
DU VAL DE MARNE

COMMISSARIAT DE POLICE  
DE MAISONS ALFORT  
70 bis Avenue de la République  
94700 MAISONS ALFORT  
Tél : 01.43.53.66.00

# RAPPORT

Le Gardien de la Paix DEBOSTE Eddy  
Matricule :  
Brigade : J3

à

Madame le Commissaire de Police chargé de la  
circonscription de MAISONS-ALFORT

**OBJET : Vérification d'identité suite à dépôt d'un courrier suspect.**

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Ce jour, à 19h05, assurant la mission de Chef de Poste, j'ai vu un homme de type Européen de corpulence moyenne, âgé d'environ quarante ans, mesurant 1,80m vêtu d'un imperméable beige, et possédant une valise à roulettes de couleur noire, ce dernier a un comportement suspect.

A l'aide de la caméra du poste dirigée sur l'entrée du Commissariat, j'ai aperçu le dit individu qui chercher une boîte aux lettres et regardant autour de lui.

De suite, j'ai demandé au mis en cause par l'intermédiaire de l'interphone ce qu'il désirait, il n'a pas répondu à mes questions, aussitôt ce dernier a pris la fuite à pied en direction du centre ville.

J'ai informé des faits mon standardiste, qui a informé TN94, je suis parti avec le Gardien de la Paix BALLOT Marc de la BAC914, à la poursuite de l'individu.

J'ai rejoint l'individu face numéro 70 avenue de la République (garage ZANETTI), j'ai procédé à une palpation de sécurité celle-ci s'est avérée négative

J'ai demandé une pièce d'identité à la personne, cette personne pendant quelques minutes a refusé de coopérer, pour ensuite nous présenter une pièce d'identité supportant sa photographie au nom de PETER Charles, né le                    à                    (                    ), demeurant Avenue Léon Blum à Maisons -Alfort.



J'ai demandé à Mr PETER de nous suivre au Commissariat pour qu'il nous explique son comportement et pour qu'il nous montre les documents déposer auparavant. Mr PETER est venu avec nous avec difficulté, je vous précise que nous n'avons utiliser sur lui aucun moyen coercitif.

Sur place, en présence des documents, Mr PETER nous déclare que c'est une convocation venant de nos services lui demandant de se présenter le 13/11/2001. Ce dernier reprend les documents et nous prouve ces dires.

De plus, avec Mr COCHERE du service, OPJ chargé de l'enquête j'ai demandé au mis en cause de s'expliquer sur ces agissements, Mr PETER n'a pas désiré répondre à nos questions, mais nous précise qu'il ne se présentera pas à nos services.

Je vous précise que Mr PETER a une attitude anormale avec un comportement dépressif; de plus lors de l'intervention ce dernier communique à l'aide de son téléphone portable avec une personne qui nous désigne comme un responsable de presse.

J'ai constaté que les documents sont des photocopies d'un article de presse ayant comme intitulé « Les troubles circonstances d'un décès dans un Commissariat d'Arcachon » et de la convocation au service.

Annexons au présent les deux documents.

Avis à Mr le Capitaine de Police BENSMILI et à TI 914 effectué.

Le Rédacteur,

